

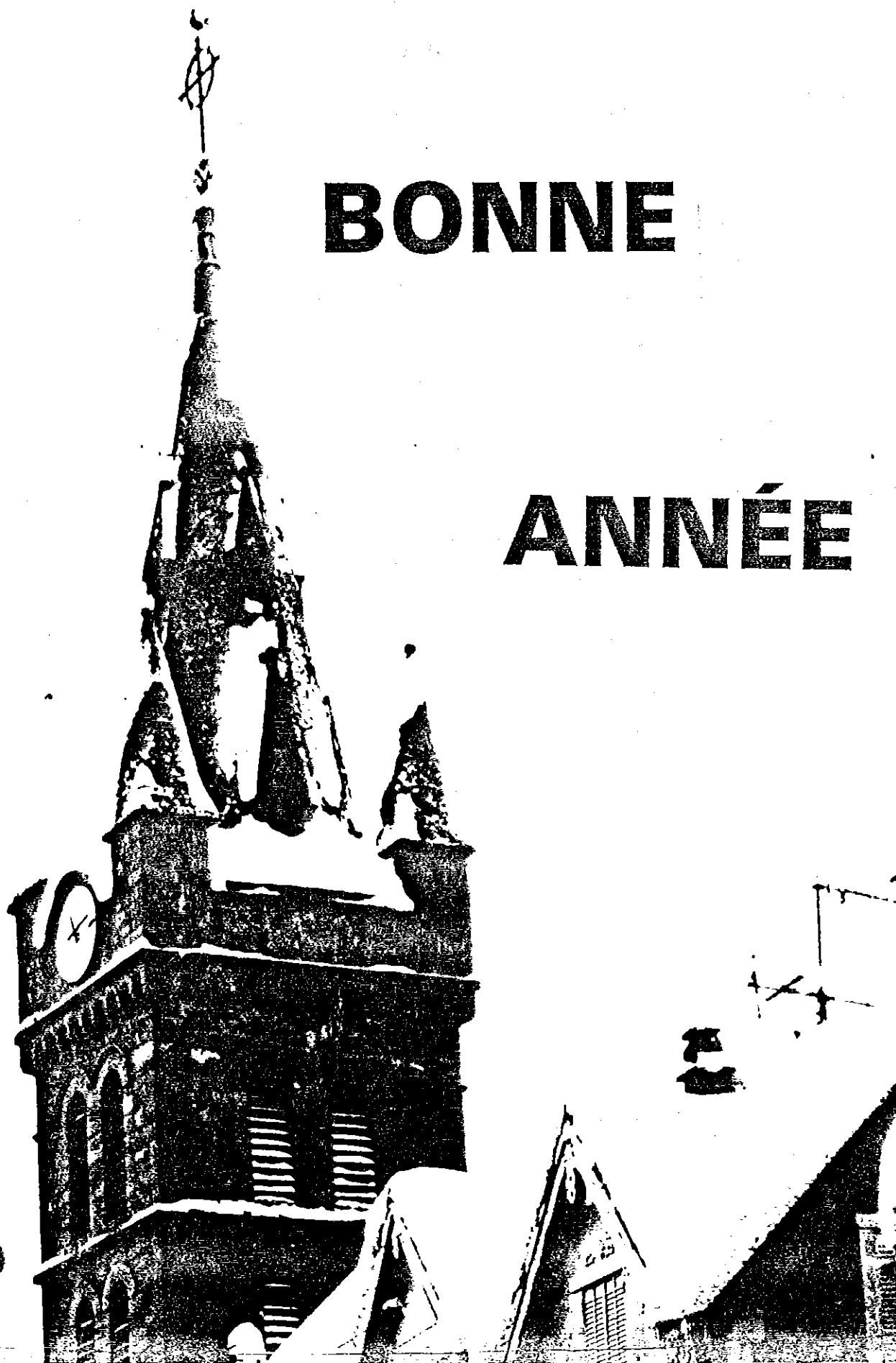
Club du 3^{me} âge

LE PETIT CORPATUS

BONNE

ANNÉE

N°65



Chers Lecteurs,

Comme le veut la coutume, en ce début d'année, l'équipe de rédaction du "Petit Corpatus" vous présente tous ses voeux de bonheur, santé et souhaite que l'année 1984 soit excellente pour vous et vos familles.

En mon nom personnel je vous souhaite à tous, lecteurs proches ou lointains une bonne et heureuse année.

Nous vous informons que l'Assemblée Générale de l'Association Culture et Loisirs de l'Obiou aura lieu, salle de la Mairie, le jeudi 28 janvier à 20h.30, vous êtes tous invités à y participer, avec vos idées et critiques.

A bientôt.

La Présidente :



--:--:--:--:--:--:--

Association CULTURE & LOISIRS

UNE SOIREE CHOUROUTE REUSSIE



La soirée organisée annuellement par l'Association Culture et Loisirs de l'Obiou a eu lieu, samedi 11 Décembre au village de vacances et a rassemblé une cinquantaine de personnes qui ont apprécié une délicieuse choucroute et passé un bon moment de détente dans une joyeuse ambiance.



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Corps, le 09 JANVIER 1984

Mairie de CORPS

Code Postal : 38970

Téléphone 30.00.31

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Chers Concitoyens,

Le Conseil Municipal et moi-même sommes heureux de vous offrir tous nos meilleurs vœux pour l'année 1984. Que cette nouvelle année soit pour tous l'occasion de voir réaliser vos souhaits les plus chers.

Pour la commune de Corps, qui est notre commune à tous, 1984 devrait-être une année de grands chantiers : en effet la micro-centrale avec son complément, l'aspersion ; le nouveau village de vacances de 163 lits ; la zone artisanale ; le lotissement E. D. F. ; autant de chantiers et de réalisations qui vont non seulement changer le paysage dans lequel nous vivons, mais qui devraient aussi permettre un meilleur développement économique de notre pays, pour le plus grand bien de tous.

Travaillons tous ensemble, sans querelles partisans, pour l'avenir de Corps. Votre Conseil Municipal travaille dans cette direction, avec beaucoup de sérieux.

G. CARDIN

+++++

La vie municipale à CORPS est intense, de nombreuses opérations sont en cours, ou en projet.

La Commission chargée, au sein du Conseil Municipal, de l'information, a jugé utile de faire "le point" sur ces différents dossiers.

Afin de ne pas alourdir un compte rendu déjà fort long, nous avons essayé d'être succints, chacun pouvant obtenir, en Mairie, des informations complémentaires.

G. ROUX, C. BONDARNAUD, J. BLANC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Corps, le

Mairie de CORPS

Code Postal : 38970

Téléphone 30.00.31

- REALISATIONS ET PROJETS DE LA COMMUNE DE CORPS AU 31/12/83 -

PROBLEMES FONCIERS : AMENAGEMENT ET REGLEMENTATION :

I COMMISSION CHARGÉE DE LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Son but : préserver les plantations "sauvages" les bonnes terres à vocation agricole. Cette commission présidée par un juge est composée de :

- 5 propriétaires fonciers désignés par le Conseil Municipal,
 - 5 exploitants agricoles désignés par la Chambre d'Agriculture,
 - 5 propriétaires forestiers désignés par le Centre Régional de la Propriété forestière
- Le Maire en étant membre de droit.

Cette Commission, dont la mise en place, sur proposition de la Direction Départementale de l'Agriculture, a été décidée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 2 Décembre devra délimiter :

- les zones où les plantations seront interdites,
- les zones où les plantations seront réglementées (essences, distances...)
- les zones où les plantations seront libres.

Tout propriétaire foncier désireux de faire partie de cette commission est prié de se faire inscrire en Mairie avant le 15 Janvier.

A noter que la décision du Conseil Municipal de mettre en place cette Commission a été prise sous la condition que le représentant de l'O.N.F. en soit membre de droit.

II COMMISSION D'AMENAGEMENT FONCIER

D'une composition identique à la précédente (propriétaires forestiers exclus) cette commission devrait si le Conseil Municipal décidait de sa mise en place, étudier les possibilités de regrouper, dans des zones limitées, des parcelles agricoles.

Le Conseil Municipal attend, pour se prononcer sur la nécessité de mettre en place cette commission, la communication du dossier établi par la représentante de l'O.G.A.G.

III P.O.S.

La loi sur la décentralisation a transféré aux Communes la responsabilité de la conduite des études ; le groupe de travail, précédemment constitué est caduc.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 17 Décembre, a discuté de l'Association de personnes publiques à l'élaboration du P.O.S. (Etat (D.D.E), Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce...). Un nouveau groupe de travail devrait être constitué dans un délai de deux mois.

Les réflexions et propositions des deux commissions précédentes si elles sont mises en place, devront s'intégrer dans la réflexion globale sur l'élaboration du P.O.S.

.../...

CENTRE DE SECOURS :

La nécessité de construire à CORPS un centre de Secours Cantonal a été reconnue dès 1979 et le projet retenu dans le cadre des Contrats de Pays. D'un coût initial évalué à 500 000 Francs, il sera subventionné à :

- 25 % au titre des Contrats de Pays,
- 15 % au titre du Département.

Après plusieurs propositions, le choix du Conseil Municipal s'est arrêté sur une superficie de 500 m² à prendre dans un terrain appartenant, comme "bien non délimités", aux consorts DUSAUGEY-BOSSE.

Pourquoi ce choix ?

- 1° - proximité du village,
- 2° - facilité d'accès (en bordure de la R.N. 85),
- 3° - terrain non cultivé (il s'agit de la partie du terrain contigüe au garage appartenant à RIVIERE. Il est précisé qu'il ne sera pas touché aux jardins, lesquels resteront classés au P.O.S. en zone NC : naturelle),
- 4° - la superficie nécessaire (500 m²) représente 1/9ème de la superficie totale du terrain (8/9ème restant aux propriétaires).

Le Conseil Municipal souhaite conclure très rapidement un accord avec les consorts BOSSE-DUSAUGEY, à défaut, une procédure d'utilité publique sera engagée, la subvention "Contrats de Pays" devenant caduque si les travaux ne sont pas engagés avant Novembre 1984.

L'avant projet sommaire présenté par le Cabinet d'Architecte EOLE a été soumis aux pompiers ; le projet prévoit 4 travées, plus vestiaires douches, local de réunion, le Centre de Secours sera en outre pourvu d'un équipement radio.

CHEMIN DES CHENETS :

permettant l'accès, à partir du "grand virage" aux terrains acquis par E.D.F. pour la construction de villas (terrains CATELAN).

Après la modification du P.O.S. classant en zone NA a (constructible), les terrains situées entre les maisons PAULIN et BERGE, et ce sur une profondeur de 140 m environ à partir de la route du Coin, E.D.F. a fait parvenir en Mairie le plan de masse des constructions. Trois villas, sur les onze prévues, devraient être construites dès 1984.

E.D.F. souhaitait la création d'une voie permettant un accès rapide à la route nationale ; après accord du Conseil Municipal, une réunion s'est tenue en Mairie le 9 Décembre avec les propriétaires des terrains concernés, afin de définir avec eux le tracé exact du chemin.

La proposition du Conseil Municipal de continuer le chemin au delà du terrain E.D.F. a été acceptée par la majorité des propriétaires présents.

ZONE ARTISANALE :

Les promesses de vente ont été signées au mois d'Août.

La SADI, concessionnaire, (chargée de procéder aux acquisitions et Aménagements) a présenté au Conseil Municipal réuni le 2 Décembre l'avant-projet de bilan d'investissement concernant :

- d'une part les aménagements généraux,
- d'autre part la construction des bâtiments industriels.

(les bâtiments industriels comprenant un atelier de peinture et carrosserie, l'atelier de couture et la distillerie SALETTINA).

La construction des bâtiments industriels sera prise en charge par le Syndicat Mixte d'Industrialisation de la Matheysine et de ses environs.

.../...

L'atelier de peinture étant une installation soumise au décret du 1er Septembre 1982 relatif aux installations classées, le permis de construire sera accordé après enquête sur les nuisances éventuelles causées aux propriétaires riverains (enquête commodo et incommodo)

Les bâtiments de service (garages pour la Commune, l'Equipement, la SCAL, les VFD) seront construits en un 2ème temps.

ACHAT DE LA MAISON KORENACKA

La Commune est en relation avec la DDASS des Yvelines qui gère les biens de MR KORENACKA.

LOTISSEMENT "LES VIGNES DE ST ROCH"

La majorité des terrains ont été cédés à la Commune ; il reste cependant un certain nombre de parcelles pour lesquelles il est difficile, voire impossible de connaître les propriétaires et d'établir l'origine de propriété. Le seul moyen de prise de possession, pour la Commune, est l'expropriation, (les fonds étant versés à la Caisse de Dépôts et Consignation).

Le premier arrêté prescrivant l'enquête d'utilité publique date de septembre 1979.

Un second arrêté d'Avril 81 transfère à la SADI, concessionnaire, le bénéfice de la D.U.P.

Un "vice de forme" ayant entaché l'enquête d'Utilité Publique prescrite par l'arrêté de septembre 79 (erreur matérielle de date de fin d'enquête), l'ordonnance d'expropriation a été refusée par le juge des expropriations.

Un nouvel arrêté préfectoral, du 7 juillet 83, déclare d'utilité publique le projet et prescrit une nouvelle enquête parcellaire.

Celle-ci se déroulera du 16 Janvier au 1er Février 1984.

Seul donc des problèmes administratifs retardent l'aboutissement de ce dossier.

ANCIEN SEMINAIRE

Par acte de vente du 21 Juin 1983, la Commune de CORPS est devenue propriétaire du Domaine du Séminaire, celui-ci devant être revendu, au terme d'un contrat "location-vente" à la SIGED, société dont le siège est à LOYETTES (AIN), et dont le Directeur est Mr Henri GUEYDAN, originaire de CORPS.

La totalité du Domaine sera revendu à la SIGED, mais seuls les bâtiments (grande maison plus ferme) ont été classés au P.O.S. en zone industrielle, toute la partie du Domaine située au dessus du canal restant en zone agricole (la SAFER n'ayant pas fait usage de son droit de préemption).

La SIGED, spécialisée dans des travaux mécaniques et d'entretien (C.E.A. : fusée Ariane, E.D.F. : Creys-Malville) entend diversifier sa production et installer à CORPS des ateliers de serrurerie-ferronnerie.

Ces ateliers seront installés dans les bâtiments de la ferme, le rez de chaussée de la "grande maison" étant réservé à l'exposition, les étages à l'habitation (la chapelle sera maintenue en l'état).

Le contrat de location-vente qui liera la SIGED à la Commune de CORPS est actuellement étudié par le Département.

Après avoir entendu Mr GUEYDAN, le Conseil Municipal réuni le 10 Décembre a décidé d'apporter la caution de la Commune au crédit-bail consenti à la SIGED par un établissement financier, la SOMUDIMEC ; cette caution permettrait à la Commune. dans le cas où la SIGED ne serait pas en mesure de tenir ses engagements vis-à-vis de la SOMUDIMEC, de reprendre possession des biens ; la caution de la Commune étant elle-même couverte par celle du Département.

.../...

O. P. A. C. :

Après les résidences "Le Farot" et "le Beaumont", deux autres opérations sont engagées avec l'OPAC. :

- la "Maison Catelan", place Grenette, a été achetée par l'OPAC ; 3 logements y seront rénovés dès 1984, les appels d'offres ayant été lancés auprès des entreprises.

Afin de dégager la Place Grenette du stationnement des voitures, un passage sera établi avec le parking de "La Roseraie" ; l'ancienne grange CATELAN étant transformée en Maison de Jeunes, salle de Cinéma.

- La "Maison Pra", montée des Fossés.

L'acte de vente est en cours de rédaction, les propriétaires ayant accepté le prix proposé.

TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES :

La loi impose aux collectivités locales de mettre en place un système de traitement des ordures ménagères conforme aux règles d'assainissement.

Après une rapide étude de construction d'un four incinérateur pour le canton de CORPS, les autorités préfectorales nous ont demandé de participer à la création d'un Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Déchets des Ménages du plateau Matheysien.

Participe à ce syndicat les cantons de La Mure, Laffrey, CORPS, Valbonnais.

Chaque canton est représenté au niveau du bureau et de la Commission d'étude ; pour le canton de CORPS : Mme RIGLET et Mr BLANC.

APPEL D'OFFRES RESTREINT AVEC CONCOURS

Après réunions de la commission et des représentants de la direction départementale de l'Agriculture (fin 1982/début 1983) la solution de base retenue est la création d'un incinérateur comportant 2 fours d'une tonne par heure avec récupération de la chaleur sur un four.

La chaleur récupérée sera vendue au réseau de distribution de chaleur de la ville de la Mure. Cette solution permet de réduire partiellement le coût de fonctionnement de l'incinérateur.

Examen des candidatures :

15 entreprises se sont présentées au concours, 9 ont été admises à concourir, réunion du 12 Janvier 1983.

La Commission s'est réunie le 30 Juin 1983 pour effectuer l'ouverture des plis contenant les propositions des entreprises retenues auxquelles le dossier de consultation avait été adressé le 15 Avril 1983.

Six entreprises ont répondu. Après ouverture des plis, quatre entreprises sont retenues. Après visite d'installation, trois entreprises restent et sont entendues par la commission :

le 2 Novembre : DATE/COFREITH
le 2 Novembre : SIGOURE/STREICHENBEGGER
le 4 Novembre : SOBEA/UTEC.

La commission se réunie le 15 Novembre pour procéder à l'examen final des propositions qui sont pour la solution de base 2 fours 1 T/H.

Société DATE : 6 358 327 FRANCS TTC
Société SIGOURE : 9 243 980 FRANCS TTC
Société SOBEA : 8 569 597 FRANCS TTC.

.../...

.../...

L'Assemblée Générale (22 Novembre 1983) du Syndicat après délibération retient la Société DATE (La Motte d'Aveillans) pour la construction associée à la société COFRETH pour l'exploitation.

La livraison de l'incinérateur est prévue pour le fin de l'année 1984.

RECUPERATION DE CHALEUR :

La Commission après délibération décide de prendre à sa charge la canalisation de chaleur qui va de l'incinérateur au point de livraison (Maison de retraite) et de faire les travaux de pose simultanément à la réfection de la RN 85.

Ces travaux devront être terminés avant le 14 Juillet 1983. Le coût de cette canalisation (frais de pose compris) est de l'ordre de 1 500 000 FRANCS.

COUT PAR HABITANT :

Compte tenue du choix réalisé le coût par habitant en ce qui concerne uniquement le traitement des ordures ménagères plus canalisation est de :

59 FRANCS PAR AN pour une population totale de 17 475 Habitants et
3 900 T/an de déchets.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

Dès le début de l'année 1984 et durant les travaux d'études et de construction de l'incinérateur, la nouvelle commission est chargée de mettre au point la collecte des ordures ménagères sur les trois cantons et de déterminer le coût par habitant en tenant compte des distances de ramassage.

TRAIN CORPS/LA SALETTE :

Ce projet est toujours à l'étude, car il est lié à un programme pluriannuel de développement touristique, concernant les communes du Canton de Corps et certaines communes du Canton de Valbonnais.

Pour cela il est nécessaire de faire une étude sur l'aménagement touristique en général Implantations de remontées mécaniques, aménagement des lacs, campings etc...

Un appel d'offres a été lancé par le S.I.V.O.M. Trois bureaux d'études ont répondu et s'ont venus présenter leur dossier et leur devis soit :

CREAUR	: 250 000 FRANCS HT
ARPEGE	: 180 000 FRANCS HT
ATELIER DES GRANDS CHAMPS	: 150 000 FRANCS HT.

Au cours de la réunion du 10 Novembre 1983, le S.I.V.O.M. après un vote à bulletins secrets, a retenu le bureau d'études ARPEGE atelier 2 de CROLLES pour réaliser cette étude avant septembre 1984.

Avant de s'engager, les communes ont voulu connaître le financement de cette étude. Lors de la réunion du 1er décembre 1983, le financement de 180 000 Francs étant assuré à :

- 70% par le Conseil Général,
- 50 000 Francs par l'équipement et le reste à la charge des communes, compensé par la T.V.A. récupérable.

Les communes du Canton de Corps ont donné leur accord pour qu'elle soit réalisée dans le cadre du SIVOM. Les communes du Valbonnais demandent qu'une charte soit étudiée et veulent bien faire partie de l'étude du programme pluriannuel de dé-

.../...

.../...

veloppement touristique sans participer au financement.

L'étude du train proprement dite, reste à la charge de la S.O.F.I.T.E.C.

PROCES MONTANER - COMMUNE DE CORPS POUR LE VILLAGE DE VACANCES -

Suite à la construction défectueuse du Centre de Vacances, les Hameaux du Sautet, de nombreuses malfaçons ont été constatées et ont entraîné la fermeture de deux gîtes.

Avant que se termine la garantie décennale le Conseil Municipal a entamé une procédure envers la Sté Montaner, adjudicataire du lot Maçonnerie et Mr BARNIER, architecte.

Monsieur VIDAL expert a été désigné pour constater les dégâts et établir un devis, concernant les travaux relativement importants à effectuer (1 000 000 F)

Le tribunal administratif est saisi de cette affaire et Mtre BALESTAS, chargé de défendre la commune de Corps.

LE MAS DE LA COTE - COLONIE DE STE GENEVIEVE DES BOIS -

Le projet établi par le Cabinet d'Architecte SAULNIER-CUZIN, pour la construction d'un centre de vacances dans cette propriété est terminé, il se compose de :

1137 m2 dans le bâtiment existant,
1477 m2 dans les bâtiments à construire,
soit 2614 m2 et pourra recevoir 163 Personnes.

Plusieurs subventions avaient été accordées, mais il manquait une subvention d'état pour la réalisation de ce centre, elle vient d'être accordée par le Ministère du Tourisme, dans le cadre d'une opération favorisant ce genre de construction à l'échelon National.

Pour toute la France, la Vendée avait été retenue pour les Pays de Loire et l'Isère pour la Région Rhône-Alpes. Notre dossier est arrivé en tête des 6 dossiers de l'Isère et a bénéficié d'une subvention de 3 000 000 Francs, assurant le financement total, établi comme suit :

-	SUBVENTION CNAF	: 3 000 000
-	EPR	: 1 200 000
-	PSEH	: 450 000
-	Conseil Général:	1 500 000
-	Ministère du Touris.:	3 000 000
-	FIDAR	: 1 000 000
-	Emprunt dont les annuités seront pris en charge par L.V.T.	: 3 600 000
-	Participation Communale :	
	1° Fond compensation TVA	: 2 347 000
	2° Emprunt	: 493 000

Confiés à la S.A.D.I. la construction et la rénovation doivent commencer prochainement, c'est la raison pour laquelle les Classes de Neige de Ste Geneviève des Bois, seront reçues cette année aux Hameaux du Sautet.

L'aménagement du terrain situé au-dessus de ce bâtiment, suivra cette construction et comprendra des parkings et un complexe sportif : jeux de boules, tennis, mini-golf, etc...

.../...

.../...

MICRO-CENTRALE :

L'étude et la réalisation de la Micro-Centrale ont été confiés à la S.A.D.I. qui en assure le financement, le coût s'élèvera à 10 000 000 Francs T.T.C. (environ).

Les travaux ont été donné en adjudication aux entreprises suivantes :

1° et 2° LOT	: piste et conduite d'adduction :	3 800 000 Francs HT
	entreprises MENUSAN et BONNAT	
3° LOT	: conduite forcée ;	930 000 Francs HT
	entreprise BONNAT	
4° LOT	: turbine ;	980 000 Francs HT
	entreprise NEYRPIC	
5° LOT	: équipement électrique de la	1 350 000 Francs HT
	turbine S.G.E.E.	
6° LOT	: génie civil (construction de	
	l'usine) non adjugé, prévu :	500 000 Francs HT

L'enquête d'utilité publique est en cours, elle se termine le 2 Janvier, les travaux doivent commencer en février 1984.

RESTAURATION DES TERRAINS DE MONTAGNE :

A cette intention, des subventions sont accordées chaque année par la D.D.A. des travaux de drainage ont été effectués dans les terrains situés sous l'abattoir et seront poursuivis cette année, il est prévu une piste qui reliera l'abattoir à la Croix-Rouge et permettra de compléter l'assainissement de ces terrains.

Des plantations seront effectuées sur la montagne de Boustigue.

REGIE FORESTIERE :

La Commune de Corps fait partie du Syndicat DRAC-SOULOISE et confie l'exploitation de ses coupes de bois à la Régie Forestière.

La vente de la première coupe s'est élevée à 133 300 Francs soit 28 340 Frs de plus que si elle avait été vendue sur pied.

La vente de la deuxième coupe s'est élevée à 52 500 Francs et concernait des arbres abattus par la tempête de l'année dernière.

Dans les deux cas, ce genre d'exploitation a été favorable à la Commune de CORPS.

CINEVILLAGES :

La commune adhère à ce groupement, les Associations Haute Fréquence et Culture et Loisirs, assurent la projection une fois par mois de films récents distribués par Cinévillages dans les cantons de Valbonnais, La Mure et Corps.

La construction d'une salle de cinéma est prévue dans le garage de l'Ancienne Maison Catelan.

RESEAU D'EAU :

La tranche des travaux (changement de la canalisation, du captage jusqu'au Serre) effectuée en commun avec La Salette est terminée. Cette année il est prévu de placer des tuyaux de 150 du Pont de Gournier jusqu'à la citerne, dans la tranchée, de la conduite de la Micro-Centrale.

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 1983

PRESENTS : M.M CARDIN, BLANC, JOURDAN, ROUX, PAULIN, GALVAIN, GUEYDAN, BONDARNAUD,
RICHARD, SENAC, BALMET, MOUSSIER

REPRESENTES : GONTARD, DESBOIS, PELLISSIER

I - ZONE D'ACTIVITE "LES CHAUX"

M. SEGOND de la S.A.D.I propose un montage administratif et juridique. La Commune occupera pour les bâtiments de services 4 600 m² et le syndicat mixte d'industrialisation de la Matheysine et de ses environs (S.I.M.E) occupera les 6 700 m² restant où seront implantés les bâtiments industriels (carrosserie des alpes, atelier ISER'ALP, dépôt SALETTINA).
M. SEGOND doit établir un projet financier fixant la participation communale.

II - SEMINAIRE ST JOSEPH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. GUEYDAN a trouvé un établissement financier (SOMUDIMEC) qui lui accorderait un crédit-bail immobilier de 1 700 000 F afin d'acquérir et aménager le séminaire.

Cependant cet établissement demande que la Commune cautionne ce crédit-bail.

Le Conseil Municipal souhaite cautionner ce crédit-bail mais convoque M. GUEYDAN afin d'avoir de plus amples renseignements sur ses aménagements.

III - REGLEMENTATION DES SEMIS ET PLANTATIONS D'ESSENCES FORESTIERES

Les Conseillers municipaux présents à la réunion du mercredi 30 novembre avec M. SAUTOT de la D.D.A ont donné des informations complémentaires sur la réglementation des semis et plantations d'essences forestières.

Le Conseil Municipal donne son accord pour réglementer le boisement à condition que l'O.N.F soit membre de droit dans la commission communale d'aménagement foncier.

Il est demandé aux propriétaires de bien vouloir s'inscrire en Mairie pour participer à cette commission.

IV - ECONOMIE D'ENERGIE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement les études pour diagnostiquer les économies d'énergie sont subventionnées à 80 %.

Le Conseil Municipal demande de faire étudier : les écoles, la mairie, la salle des fêtes, le village de vacances et la perception.

V - OUVERTURES AU-DESSUS DE LA PIZZERIA

Un acquéreur éventuel demande la permission de faire rouvrir les fenêtres bouchées au-dessus de la Pizzeria.

Le Conseil Municipal sollicite le dépôt réglementaire d'une demande de permis de construire

VI - EQUIPEMENT RADIO

Les pompiers demandent quite à de nombreux problèmes, d'équiper leurs véhicules en radio. Pour la sécurité des véhicules et le bon fonctionnement de la Régie de transports, il serait souhaitable d'équiper les véhicules de transports.

Le Conseil Municipal demande d'étudier la possibilité d'installer la station de base en Mairie, d'équiper les véhicules des pompiers en postes fixes et les véhicules de la Régie en postes mobiles, pouvant servir aux pompiers pendant leurs interventions.

Ce genre de matériel étant légalisé et changeant très souvent, le Conseil souhaiterait le prendre en location.

Cette opération serait prise dans le budget de la Régie de transports et bénéficierait des mêmes subventions.

VII - AUGMENTATION DES LOYERS COMMUNAUX

Suivant la réglementation les loyers communaux augmenteront de 4,8 %.

La première partie de la salle des fêtes où le chauffage a été installé est louée 150,00 F.

VIII - DEBITS DE BOISSONS

La commission des impôts ayant donné un avis favorable, les licences de débits de boissons seront calculées suivant un tarif progressif basé sur la valeur locative des établissements.

Les établissements où la vente des boissons à consommer sur place ou à emporter ne constitue qu'une des branches d'activité commerciale, la valeur locative à retenir est fixée au tiers de son montant.

IX - AMENAGEMENT DU PONT DE LA SEZIA

Le Conseil Municipal donne son accord aux propositions faites par la Subdivision de l'Equi-
pement de LA MURE.

- le terrain de M. PELLISSIER sera nivelé et nettoyé

- le chemin d'accès au chemin communal se fera sur le terrain des consorts ROSTAING, qui seront dédommagés par l'Etat.

X - BRANCHEMENT EAU

Madame ARBOUET demande un branchement d'eau pour le jardin que son fils vient d'acquérir en dessous de la maison de retraite et désire que M. Gaspard PASDRMADJIAN établisse un devis.

Le Conseil Municipal informe Mme ARBOUET qu'il y a bien lieu de demander tout droit de branchement d'eau à la commune, droit qui est facturé actuellement 450 F. Cependant, les travaux d'aménée sont à la seule charge du propriétaire, main d'oeuvre et fournitures comprises.

Le Conseil Municipal fait connaître à Mme ARBOUET que les travaux de la micro-centrale et de l'aspersion vont débuter début 84 et qu'au plus tard dans 2 ans son jardin aura la possibilité d'être irrigué.

XI - PHOTOCOPIEUSE OFFICE DU TOURISME

L'Office du Tourisme désirant acquérir une photocopieuse, demande à la Commune de faire l'achat à son nom afin de bénéficier du remboursement de la T.V.A.

XII - GUIRLANDES

Le Conseil Municipal donne son accord pour acheter des guirlandes électriques afin d'illuminer la traversée du bourg, durant les fêtes de Noël.

XIII - INDEMNITE Mme DOGOR

Depuis mai 1980, Mme DOGOR, directrice de la Régie de Transports perçoit une indemnité de 600 Frs par mois et demande sa réévaluation.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une indemnité de 900 Frs par mois.

XIV - TRANSPORT

Les parents d'élèves du Sautet demandent que le car de la Commune descende prendre les enfants du Sautet avant de faire le transport de LA MURE, le matin à 7H 30.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité, ne voulant pas créer de précédents.

XV - CONGES DE NOEL ET JOUR DE L'AN

Noël et le jour de l'an étant cette année un dimanche, le Conseil Municipal donne 2 jours de congés supplémentaires aux employés communaux. Afin de ne pas entraver les services, chaque employé choisira le samedi ou le lundi.

XVI - CENTRE DE SECOURS

Une rencontre ayant eu lieu entre M. MUNIER gendre de Mme DUSAUGEY et M. le Maire, une lettre de confirmation a été faite à M. MUNIER :

- rachat de 500 m² de terrain évalué par les domaines à 20 F le m² avec possibilité d'aller jusqu'à 40 F.
- en cas de désaccord le Conseil Municipal engagerait une procédure de D.U.P.
- nomination du Centre de Secours : "Centre DUSAUGEY"

Une réponse est demandée avant le 1er janvier 1984.

- PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 1983 -

PRESENTS : M.M CARDIN, ROUX, PELLISSIER, BLANC, JOURDAN, SENAC, RICHARD, GUEYDAN, GALVAIN, BONDARNAUD, DESBOIS, MOUSSIER.

REPRESENTES : BALMET, PAULIN.

ABSENT : GONTARD.

I CAUTION S.I.G.E.D.

Monsieur GUEYDAN convoqué par le Conseil Municipal en sa séance du 3 Décembre expose les aménagements qu'il compte effectuer.

- 1° - aménagement de la partie basse du bâtiment en hall d'exposition et vente,
- 2° - étage du bâtiment = logement du personnel,
- 3° - aménagement de la ferme en atelier de fabrication.

La S.I.G.E.D. pense fabriquer à Corps des pièces pour la fusée ARIANE mais ouvrira également sa fabrication sur la demande des particuliers : ex. barrière.

Monsieur GUEYDAN explique qu'il serait souhaitable que la commune cautionne l'ensemble du crédit-bail recouvrant l'acquisition du séminaire mais également les aménagements pour une meilleure cohésion.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour cautionner le crédit-bail de 1 700 000 Francs.

II AFFAIRE COMMUNE/MONTANER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le procès intenté contre l'entreprise Montaner concernant les mal-façons du Village de Vacances et demande au Conseil Municipal l'autorisation de mettre en cause l'architecte Mr BARNIER.

Le Conseil Municipal donne son autorisation.

III REMBOURSEMENT FRAIS TRANSPORT M. FIRAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Consulat de Turquie met à disposition des écoles un instituteur turc afin d'aider les enfants turcs à mieux s'intégrer.

Monsieur FIRAT viendra à Corps les lundis après-midi en empruntant le car de la Régie à 13 H et le soir les V.F.D.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de mandater les frais de transport de M. FIRAT soit 8,80 F le retour.

IV GROUPE DE TRAVAIL DU P.O.S.

La nouvelle procédure du plan d'occupation des sols mentionne que les Conseils Municipaux doivent fixer les modalités d'association des personnes publiques associées autre que l'Etat.

Le Conseil Municipal demande la participation du :

- Département,
- Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Chambre d'Agriculture,
- E. D. F.
- O. N. F.

V TRAFIC

Suite à l'accident du trafic, le Conseil Municipal souhaite vendre l'épave.

L'assurance remboursant le véhicule T.T.C. et la Commune récupérant la T.V.A., l'acquisition d'un trafic neuf ne pose pas de problème financier.

VI CLASSES DE MER

Devant la demande des parents d'élèves, le Conseil Municipal décide de faire partir les classes l'une après l'autre.

VII PROBLEME EAU Mlle GIRAUD

Mlle GIRAUD ayant fait part à la Commune de son problème, l'eau a été coupée dans son secteur sans changement.

Le Conseil Municipal demande l'intervention de la D.D.A.

VIII PANNEAU O.N.F.

L'O.N.F. a fabriqué un panneau sur les randonnées pédestres. Etant important, il sera placé sur la place Napoléon.

LA ROUTE NAPOLEON A FAIT PEAU NEUVE.... Son AMBITION : être classée
Route Historique

LA ROUTE NAPOLEON qui, de Nice à Grenoble, suit à quelques modifications près le trajet qu'emprunta Napoléon à son retour de l'Île d'Elbe, vient de faire peau neuve... Et elle a voulu le montrer de façon éclatante en conviant les conseillers généraux des cantons concernés, les maires des localités et les plus hauts responsables administratifs, à parcourir en sa compagnie les kilomètres qui séparent Vizille de Corps, soit la portion iséroise de cette route historique.

C'est en deux cars qu'une soixantaine d'invités découvrirent les bienfaits des renforcements coordonnés de la route Napoléon: glissières rigides (dans la côte de Laffrey), virages redressés ou carrément "adoucis", bouées délaissées, tout concourt aujourd'hui à un meilleur confort et une meilleure sécurité de la RN.85. Et elle devrait désormais connaître un succès renforcé, portée par l'ambition des responsables de l'A.N.E.R.N. (Association nationale des élus de la route Napoléon) qui, de Gap à Digne, Castellane, Corps et Vizille, espèrent en faire la première route historique.

60 millions de Travaux

Avant l'intervention de la DDE Isère pour le renforcement de la route Napoléon était très hétérogène, constituée de tronçons de largeur faible et variable. Et la chaussée se révélait très déformée, en raison de son insuffisance et des mauvaises conditions climatiques. C'est alors que furent entrepris les travaux d'aménagement coordonnés, conduits, pour une somme de 60 millions de francs financés par l'Etat à 100%, entre les années 1980 et 1983.

Ils portèrent essentiellement sur le calibrage des chaussées, l'assainissement de la route, la stabilisation des glissements de terrain (les Touches), les rectifications de tracé et de profil en long (entre Corps et les Hautes-Alpes, entre Les Terrasses et les Egats, entre les lacets de Pont-Haut et le long des Lacs), et les ouvrages d'art (pont de la Serre et des Faures). Enfin, une attention particulière a été accordée aux problèmes de sécurité.

La longueur de l'itinéraire traité est de 45,5km et les travaux ont été réalisés en trois tranches : 20,5 millions de travaux en 1980, 20,9 millions en 1981, et 18,4 millions de travaux en 1983. La partie la première réhabilitée étant celle qui jouxte la commune de Corps.

Dans le cadre de cette opération prise en charge 100% par l'Etat, les collectivités locales ont largement pu profiter des interventions sur la chaussée durant les travaux de renforcement coordonnés pour réaliser les équipements spécifiques dont elles assurent le financement (assainissement, adduction d'eau, bordures de trottoirs).

Bonne collaboration -

Au cours de la sympathique réception organisée à la salle des fêtes de Corps, chacun tint à se féliciter de l'excellente collaboration qui, à cette occasion, s'était instaurée entre l'Etat et les élus des cantons et communes concernés.

Conseiller général du canton de Corps, Gérard CARDIN devait rappeler les ambitions nourries par l'A.N.E.R.N. EN FAVEUR DE LA ROUTE NAPOLEON. Une meilleure signalisation au départ de Cannes, Nice et Grenoble invite prochainement les automobilistes à l'emprunter.

.....

.....

Joseph Marty, directeur départemental de l'Equipement, soulignait pour sa part que la politique de renforcement coordonné est très coûteuse, mais que l'Etat, conscient de l'intérêt de la route Napoléon, avait tenu à engager les frais correspondants. De plus, afin de renforcer l'économie locale, il avait fait appel aux artisans locaux dans la conduite de cette entreprise.

Quant à Gérard Eudeline, vice-président du Conseil général, chargé des travaux et routes, il excusait le président Louis Mermaz, retenu à Paris, avant de souligner que ce dernier était intervenu auprès du Préfet pour obtenir mention de la RN 85 dans les opérations de délestage proposées aux vacanciers, dans le cadre de "Bison futé".

Enfin, il appartient à Michel Mathieu, secrétaire général de la Préfecture de l'Isère, représentant le Préfet, Jean-Pierre Pensa, de souligner qu'une importante étape avait été ici franchie, et qu'il convenait de poursuivre les efforts pour promouvoir définitivement la RN 85, et ce faisant, la région.

Alfred Gryelec, conseiller général de Vizille, Alfred Maugiron, conseiller général de la Mure, Gabriel Riboud, conseiller Général de Clelles, Marcel Berthier, conseiller général de Valbonnais, Roland Martin, conseiller général de Bourg-d'oisans, et René Vette, conseiller Général de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, avaient tenu à participer à cette inauguration.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES SUR LES RENFORCEMENTS COORDONNES DE LA ROUTE NAPOLEON

De Grenoble à Nice par Gap, Sisteron, Digne et Grasse, la RN.85 suit, à quelques modifications près, le trajet de l'ancienne route qu'emprunta Napoléon à son retour de l'Ile d'Elbe.

La route Napoléon traverse, au départ de Grenoble, quelques-uns des sites touristiques les plus pittoresques des Alpes françaises : depuis le château de Vizille où en juillet 1788, les députés aux Etats du Dauphiné réclamèrent la convocation des Etats généraux, jusqu'aux champs de jasmins et de jacinthes de la descente vers la Côte d'Azur, en passant par la vallée de la Romanche, le lac de Laffrey, la plaine fertile du Beaumont, les vallées du Drac et de la Lurance, les moyennes montagnes de la Haute-Provence, les parois de marbre du col de Lègues, la vallée du Verdon...

C'est dire l'intérêt humain géographique et historique de ces contrées traversées par l'une des plus belles routes d'Europe.

C'est dire également l'importance économique d'un tel axe qui, non seulement dessert plusieurs champs de neige réputés (le Dévoluy, la Chaud... mais aussi bien les mines d'anthracite du plateau de la Mure ou des centres de commerce vitaux pour le sud-est. Plus largement, cette route est un maillon primordial pour les relations entre l'Europe et le sud de la France via Genève.

C'est pourquoi, dès 1975, l'Etat a entrepris de procéder sur cet axe à divers travaux destinés à l'améliorer et à l'adapter aux exigences nouvelles en matière de trafic automobile, de sécurité et de qualité de la vie.

Plus précisément, la Direction départementale de l'Equipement de l'Isère a assumé, de 1980 à 1983, la responsabilité de la réhabilitation de la route entre Vizille et Corps à la limite du département des Hautes-Alpes.

.....

Il s'agissait :

- de favoriser l'accès de cet axe à tous les véhicules quelles que soient les contraintes climatiques, supprimant notamment les légendaires "barrières de dégel";
- d'élargir les chaussées en fonction des sites traversés et de l'évolution du trafic routier. Compte tenu du site montagneux difficile, il a été retenu pour cette portion de la RN.85 une largeur utile de chaussée de 6,50 m, entre bandes blanches;
- d'assurer un service en rapport avec le trafic (en augmentation) de cette nationale : création de points d'arrêts d'urgence, par exemple, mais aussi facilité des interventions du service d'entretien en période hivernale, pour le déneigement, le salage ou l'entretien des accotements.

Au renforcement de la chaussée, l'Etat a associé des opérations d'aménagements localisés, visant essentiellement à l'amélioration du tracé de la route, par exemple en rectifiant les virages ou les endroits particulièrement dangereux. Ces travaux d'aménagements localisés ont été coordonnés avec l'opération de renforcement de la chaussée, d'où l'appellation de renforcements coordonnés.

Le financement des renforcements coordonnés a été assuré à 100% par l'Etat pour un coût de 60 millions de francs. Les travaux étant réalisés sous la maîtrise d'oeuvre de la D.D.E. de l'Isère.

Lâcher de chevreuil



Dans le but de réintégrer le chevreuil dans les forêts du canton de Corps, l'Office National des Forêts et la Fédération de Chasse, lâchent régulièrement des chevreuils depuis un an dans les différentes forêts domaniales. Au mois de décembre, un couple a été lâché dans la forêt au-dessus des Touches et les enfants des écoles de Corps avaient été invités à cette opération qui les a passionnés, ils étaient ravis de voir de près ces gracieuses bêtes et ont posé de nombreuses questions. à Mr Laudet de l'O.N.F. chargé de lâcher ces deux chevreuils qui avaient été récupérés dans la forêt de Chambaran. Il est interdit de les chasser pendant cinq ans, d'ici là souhaitons qu'ils s'habituent à notre région et se multiplient pour le plaisir des promeneurs.

CARNET ROSE

Nous avons appris avec joie la naissance de :

Elodie, fille de Daniel Devoluy et Chantal Templier

Jean, fils de Mr et Mme François Denoyer

Ludovic, fils de Gilbert et Christiane Delas

Il avait été oublié la dernière fois, la naissance de :

Julien, fils de Jean Raymond et Christine Rojas

Victoria, fille de Mr et Mme Gérard Delor, petite fille de Mr et Mme André Delor et arrière petite fille de Mme Jeanne Blanchard et Mr Francis Delor.

Nos félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux pour les bébes.

--:--:--:--:--

NOCES d'OR

Durant l'été Mr et Mme Lips ont eu la joie de fêter leurs noces d'or. Nous leur présentons nos compliments et leur souhaitons encore de nombreuses années de bonheur.

--:--:--:--:--

NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine le décès de Mr Delas, père et beau père de Gilbert et Christiane Dalas.

de Joseph Charles, époux de Mme Simone Charles, père et beau-père de Mme et Mr Rorato, Mme Charles, Mme et Mr René Basso, Me et Mr Séraphin, Mme et Mr Jacky Charles.

Jean Garcin, beau frère de Mr et Mme Balmet, et de Mme et Mr Ferrière.

Mme Donat Magnin, grand'mère de Mme Chenevay.

Mme Thérèse Rambaud, mère et belle-mère de Mr et Mme Rambaud Paul, et de Mr Ouabdelsselam, grand'mère de Malik et Catherine Mei-Ouabdelsselam.

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.

--:--:--:--:--

Plaquettes PAP.I5

L'UDIAGE, avec les fonds du P.A.P.I5 et la collaboration des élus des clubs du 3^e âge et de l'ADMR, vient d'éditer une plaquette où les personnes âgées peuvent trouver les adresses et les renseignements qui les concernent. Cette plaquette est en cours de distribution dans tout le canton de Corps et on peut se procurer à la mairie. Par la suite, des feuilles contenant des informations seront distribuées et pourront s'insérer dans la plaquette. Dans l'immédiat, nous demandons à toutes les personnes possédant cette plaquette de bien vouloir y ajouter : à Corps, pharmacie MEI tél. 30.00.24;

à Saint-Pierre-des-Mearotz, relais ADMR, Mme Yvette Charles.

Les responsables s'excusent de ces oublis indépendants de leur volonté.

--:--:--:--:--

L'arbre de Noël des écoles...



Avant de partir en vacances, les institutrices et leurs élèves se sont activés pour décorer leur classe et donner un air de fête à toute l'école. L'objectif a saisi chaque classe, groupée autour de son sapin de Noël. Nos photos. — La classe maternelle, les grands et les moyens.

12 DEC. 1983

CABINET

B. P. 1046
38021 GRENOBLE CEDEX

*Le Préfet, Commissaire de la République
du département de l'Isère*

à Mesdames et Messieurs les Maires du Département

(s/c de MM. les Sous-Préfets,
Commissaires Adjointes de la République)

OBJET : Conditions d'attribution de la Médaille de la FAMILLE FRANÇAISE

REFER : Décret n° 82.938 du 28 octobre 1982 paru au J.O du 4 novembre 1982
----- B O I n° 1 Janvier 1983

Le décret n° 82.938 du 28 octobre 1982 qui abroge toute réglementation antérieure, a assoupli et modernisé les modalités suivant lesquelles la Médaille de la Famille Française peut être décernée.

Par la présente circulaire, j'ai l'honneur de vous rappeler et de vous préciser les nouvelles dispositions qui réglementent désormais l'attribution de cette distinction honorifique.

La Médaille de la Famille Française peut être décernée aux catégories de personnes suivantes :

- a) les mères de famille de nationalité française dont le mari et tous les enfants sont français - la Médaille est remise à la mère et à son conjoint ;
- b) les mères de famille ou les pères de famille de nationalité française dont tous les enfants sont français et dont le conjoint ne possède pas la nationalité française - la Médaille est remise à la personne qui possède la nationalité française ;
- c) les mères de famille ou les pères de famille célibataires, veufs, divorcés de nationalité française dont tous les enfants sont français, qui élèvent ou qui ont élevé seuls leurs enfants ainsi que les personnes seules ayant recueilli ou adopté des enfants.

Le nombre d'enfants requis pour postuler à cette distinction est le suivant :

- Médaille de BRONZE : 4 ou 5 au lieu de 5, 6 ou 7
- Médaille d'ARGENT : 6 ou 7 au lieu de 8 ou 9
- Médaille d'OR : 8 ou plus au lieu de 10 ou plus

.//.

Sont considérés comme enfant de la famille non seulement les enfants légitimes ou légitimés, mais également les enfants recueillis au foyer qui sont à la charge permanente et effective de la famille. Toutefois, les enfants placés auprès d'assistantes maternelles rétribuées n'ouvrent pas droit, pour ces dernières, à cette distinction.

Par ailleurs, la notion d'enfants simultanément vivants est supprimée. Toutefois, la Médaille de la Famille Française ne peut être décernée aux personnes qui, par suite du décès précoce de plusieurs enfants, n'en ont élevé qu'un petit nombre.

D'autre part, il est rappelé que l'un des critères d'attribution de cette distinction est la valeur de l'éducation dispensée aux enfants. Celle-ci ne saurait être appréciée qu'en fonction d'une certaine durée. En conséquence, il y aura lieu de ne retenir que les candidats dont l'aîné des enfants aura atteint l'âge de 16 ans.

Les demandes de proposition devront être établies par la Mairie du domicile du candidat.

Les documents qui devront être produits à l'appui de la demande sont :

- la fiche familiale d'Etat Civil et de nationalité française ;
- en cas de divorce ou de séparation de corps, un extrait de la décision ;
- les certificats de scolarité des enfants d'âge scolaire.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur la stricte application de ces dispositions, et vous précise que les demandes devront être adressées pour le 1er Mars de chaque année auprès de l'Union Départementale des Associations Départementales - 6, rue Irvoy à GRENOBLE.

Le Préfet,
Commissaire de la République du Département de l'ISERE,



Jean-Pierre PENSA

Les personnes concernées par cette distinction, sont invitées à se faire inscrire en Mairie, avant le 31 janvier 84

DEUX HEUREUX GAGNANTS AU CONCOURS DE VICHY

Le double million (de centimes) de Vichy, jeu organisé par Vicny, Saint-Yorre, Périer, et réservé au personnel des hôtels, bars, restaurant a fait 2 heureux gagnants à Corps. En effet, une participante de ce jeu, Madame Josette Jourdan, employée chez son fils, Monsieur Claude Jourdan propriétaire du restaurant du Tilleul, a été favorisée par le sort et vient de gagner 10.000frs et a fait gagner cette même somme à son employeur, puisque telle était la règle du jeu. Mme Josette Jourdan et Mr Claude Jourdan, entourés de leur famille, ont reçu leur prix, 1 chèque de 10.000frs des mains de Mr Maza, directeur commercial départemental des sources Perier, et de Mr Ricard, dépositaire à Corps. Le Petit Corpatus adresse ses sincères félicitations à Mme Josette Jourdan et à Mr Claude Jourdan, seuls gagnants du département de l'Isère, du jeu, le Double Million de Vichy, organisé dans toute la France.



---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

L'anniversaire de nos doyennes



En cette veille de Noël, les deux doyennes de Corps viennent de fêter leur anniversaire : 94 ans pour Melle REPLAT et 92 ans pour Mme NEBON. A cette occasion, la municipalité a offert à chacune une plante et ses meilleurs vœux de santé et de longévité. Elles sont toutes deux pensionnaires de la maison de retraite et étaient entourées des membres du personnel et de tous les pensionnaires.

FRAIS COMME LE LAIT

GRATIN AUVERGNAT

Pour 6 personnes : 1,500 kg de pommes de terre, 1 litre de lait, 200 g de bleu d'Auvergne, 75 g de beurre, sel, poivre, 1 petit pot de crème fraîche légère.

Epluchez les pommes de terre, coupez-les en rondelles fines à l'aide d'un robot de cuisine. Écrasez le fromage à la fourchette et délayez-le avec la crème.

Dans un plat à gratin bien beurré, mettez une couche de pommes de terre, sel, poivre, quelques noisettes de beurre, 1 ou 2 cuillerées de bleu. A nouveau pommes de terre et fromage. Versez le lait, mettez au four pour 2 heures (th. 5). Servez avec une viande ou une salade de scarole au lard.

ROTI DE VEAU AU LAIT

Pour 6 personnes : Un rôti de veau de 1,500 kg dans la noix ou la sous-noix, sel, poivre, 1 litre de lait, 10 gousses d'ail, 1 kg de carottes, 50 g de beurre.

Prévoyez une cocotte à la taille du rôti pour que le lait puisse monter assez haut autour de la viande.

Faites dorer le rôti dans les 50 g de beurre chaud. Fai-

tes également revenir légèrement les carottes coupées en bâtonnets. Remplacez le rôti dans la cocotte, entourez-le des carottes, salez et poivrez. Versez le lait chaud, ajoutez les gousses d'ail. Amenez lentement à ébullition. Surveillez de temps en temps pour éviter que le lait ne déborde. Cuire 20 mn par livre.

ŒUFS A LA NEIGE CREME ANGLAISE

Pour 6 personnes : 5 œufs, 3/4 de litre de lait, 1 gousse de vanille, 100 g de sucre pour la crème et 40 g pour les blancs.

Pour le caramel :

12 morceaux de sucre, 2 cuillerées à soupe d'eau.

Commencez par faire la crème anglaise.

Pour cela séparez les blancs des jaunes. Travaillez les jaunes d'œufs avec le sucre, ajouté peu-à-peu, et jusqu'à obtenir une crème onctueuse. Ajoutez peu-à-peu le lait chaud et vanillé. Remettez le tout dans la casserole et faites prendre à feu très doux sans cesser de tourner. Dès que la crème nappe la spatule, retirez la casserole du feu. Versez immédiatement et doucement dans un saladier froid en battant au fouet au fur et à mesure. Cette précaution évitera à la crème de tourner si elle commençait à se dissocier. (Surtout ne la mettez pas dans une bou-

teille pour la secouer). Filtrerez-la au travers d'une passoire si nécessaire.

Préparez les œufs en neige. Battez les blancs jusqu'à ce qu'ils soient fermes, ajoutez le sucre à la fin en continuant à battre.

Pour la cuisson choisissez un récipient à bord assez bas et le plus grand possible.

Remplissez d'eau et amenez celle-ci à petits frémissements : elle ne doit jamais bouillir.

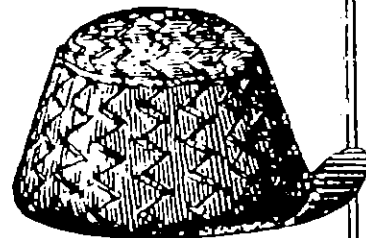
Trempez une cuillère dans l'eau, prenez une grosse cuillerée de blanc en neige. Lissez-la en dôme avec la spatule mouillée. Faites glisser les «œufs» dans l'eau par 5. Retournez le premier puis les autres. Laissez cuire quelques secondes, égouttez-les, disposez sur le plat de service. Versez la crème doucement les œufs surnageront. Préparez le caramel. Versez-le sur les blancs pour décorer. Servez froid.

RIZ AUX POMMES ET AUX POIRES

Pour 6 à 8 personnes :

200 g de riz rond, 1 litre de lait, 150 g de sucre, 1 pointe de sel, 1 gousse de vanille, 3 œufs, 750 g de pommes, 75 g de beurre, 500 g de poires.

Faites bouillir le lait avec la vanille. Jetez-y le riz lavé et égoutté. Pour éliminer l'amidon, il est préférable de plonger le riz 3 mn dans l'eau bouillante. Mélangez, laissez cuire à tout petit feu sans remuer. Quand le lait est absorbé, ajoutez le sel, le sucre, mélangez. Ajoutez les œufs battus à la fourchette, enlevez la vanille. Pendant la cuisson du riz vous aurez fait cuire les pommes en tranches épaisses à la poêle dans le beurre chaud.



ses à la poêle dans le beurre chaud.

Versez pommes et beurre dans le fond d'un grand plat à gratin. Versez le riz par-dessus puis disposez les poires épluchées et coupées en tranches.

Mettez une heure à four moyen (th. 6). Servez tiède ou froid.

PUDDING DE FRUITS SECS

Pour 8 à 10 personnes :

500 g de pruneaux, 100 g de raisins de Smyrne, 1 verre à liqueur de rhum, 100 g de poudre d'amandes, 200 g de sucre, 4 gros œufs, 3/4 de litre de lait, 200 g de pain brioché. Pour le caramel : 150 g de sucre

Crème anglaise : voir recette des œufs à la neige ci-contre.

Faites tremper les pruneaux dans le lait bouillant. Versez le rhum sur les raisins.

Faites tremper le pain brio-

ché dans le lait bouillant. Faites le caramel et caramélisez un grand moule d'une contenance d'un litre 1/2. Dénoyautez les pruneaux, coupez-les en morceaux, ajoutez rhum et raisins, poudre d'amandes, le pain égoutté et écrasé (avec un robot de cuisine). Ajoutez les œufs. Versez dans le moule caramélisé. Faites cuire une heure à four moyen (th. 5).

Démoulez, servez tiède avec une crème anglaise ou une compote de pommes très peu sucrée.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	S	A	I	N	T	B	E	R	N	A	R	D	O	C
2	L	I	C	E	O	A	R	I	E	N	L			
3	O	S	T	R	U	F	F	E	A	N	I	M	A	
4	U	D	E	L	I	P	R	T	E	B				
5	G	R	O	E	N	D	A	E	L	S	L	A		
6	H	O	P	E	D	I	G	R	E	E	R	A	U	
7	I	N	C	A	O	R	S	V	O	D				
8	O	C	A	G	L	B	R	A	Q	U	E			
9	F	E	N	D	U	R	E	S	E	L	U	R		
10	O	N	E	E	U	S	E	T	T	E	R			
11	X	L	U	C	S	G	T	E	T	A	S			
12	B	U	L	L	T	E	R	R	I	E	R	T		
13	F	A	T	E	R	O	U	S	E	R	I	E		
14	A	I	T	B	E	R	G	E	R	R	U	E		
15	L	A	I	S	S	E	S	A	C	E	R	E		

Cours de Gymnastique

Voici le rappel des cours de gymnastique qui ont lieu dans l'ancienne classe maternelle.

3^o âge : mardi de 10h. à 11h.

Adolescents : mardi de 19h. à 20h.

Adultes : Jeudi de 20h. à 21h.

-:-:-:-:-

Sorties de skis

Elles ont lieu tous les mercredis, le départ est prévu à 10h. pour Crcières - Merlette (en principe, ou une autre station) suivant l'enneigement.

Prix 35frs tout compris : transport, forfait, encadrement.

Renseignements et inscriptions le mardi avant 18h. à la pharmacie.

-:-:-:-:-

Bibliothèque

Depuis le début de l'année, elle fonctionne suivant cet horaire:

Le jeudi de 10h. à 12h.

Le samedi de 14h. à 16h.

Il est rappelé que les livres doivent être rendus dans un délai de 2 semaines.

-:-:-:-:-

Voyage au Tyrol

Le club du 3^o âge organise, du 14 au 20 juin, un voyage au Tyrol. Les personnes désirant y participer doivent s'inscrire à la permanence du club avant le 30 janvier.

Le programme vous sera remis au club.

Prix 2100frs avec la participation du club.

Les Arrhes de 200frs devront être versées à l'inscription.

-:-:-:-:-

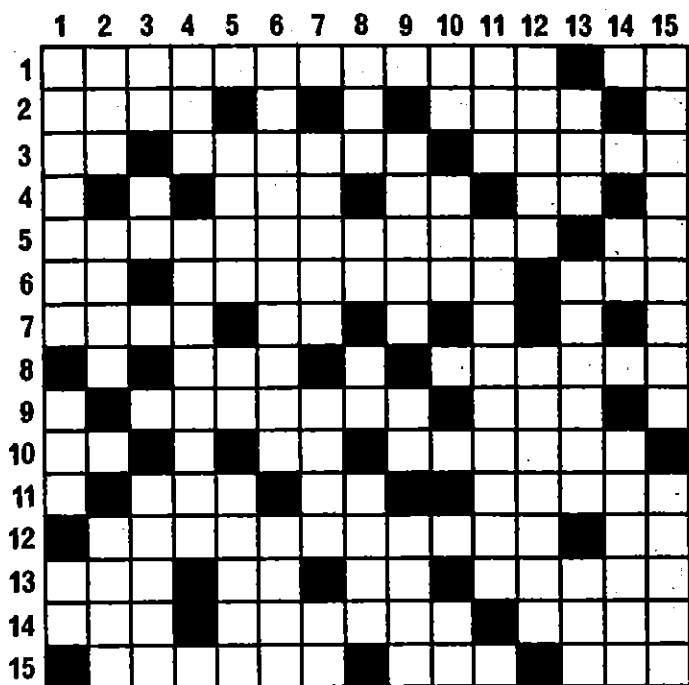
BANQUET DE SAINTE AGATHE

Il a été fixé au samedi 4 Février. TOUTES LES DAMES SONT CORDIALEMENT INVITÉES A Y PARTICIPER.

CINEVILLAGES

LE MERCREDI 8 FEVRIER A 20 H 30, SALLE DE LA MAIRIE

CINEMA: LA CHEVRE AVEC PIERRE RICHARD.



Thème : une grille qui a du chien

Horizontalement

1. Ses qualités de sauveur sont légendaires. Dialecte.

2. Chienne de chasse. Aucune chose.

3. On le donne à ronger. Nez de

chien. Communiqua son enthousiasme.

4. Terre émergée dans l'autre sens. Praséodyme. Règle.

5. Chiens de berger. Une bonne note.

6. Pour dire son indignation. Cénéalogie d'un chien de race.

République arabe unie.

7. Fils du Soleil. Métal précieux.

8. Effet comique. Bon chien d'arrêt.

9. Supportes ce qui est pénible. Choisi.

10. Pronom vague. Obtenu. Chien d'arrêt à poil long.

11. Patron des peintres. Bouis d'un seing. Suças.

12. Chien anglais, bon ratier. Consonne doublée.

13. Vaniteux. Infinitif Alternative. Succession.

14. Forme d'avoir. Chien qui a la garde des troupeaux. Regimber.

15. Lien pour mener son chien. Enveloppe en toile. Epoque.

Verticalement

1. Lévrier d'Afrique. Chien terrier. Sous sol.

2. Vieille planchette. Ligne circulaire. Contrat.

3. Romains. Note. Mena une action énergique.

4. Propre. Chien à longs poils.

5. Pour guider son cheval. Anno Domini. Chien populaire.

6. Chien au museau écrasé.

Beaucoup, tellement.

7. Terminer. Fin, adroit. Sous mi.

8. Armée de l'air britannique. Gadolinium renversé. Largeur de drap. Boisson.

9. Dispersé, en désordre. Nazi. Artères.

10. Petit prince. Rait. Roulement bref.

11. Vallée noyée. Chiennes très rapides.

12. Quand un chien les montre, il faut se méfier. Changer en mal.

13. Contesté. Petit chien hargneux. Plante vivace.

14. Pas ici. Le fox-terrier en est un excellent.

15. Aboier fort et souvent. De belles bûches à brûler!

Solution
en page :
"Cuisine"

